

## **RÉUNION DU QUINZE NOVEMBRE 2012**

Le Quinze Novembre deux mil douze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LE PIN s'est réuni en séance plénière en Mairie sous la présidence de Mr Jean-Paul BRET, Maire.

Date de convocation : 8 Novembre 2012.

Étaient présents : Jean-Paul BRET, Christiane PEROT, Dominique TIRMAN, Joseph MONIN, Brigitte MATHIAS, Christian CLOR, Maryse TRAVERS, Corinne PUTELAT, Michèle CHALANDRE, Christian MOINE, Denis CARRON.

Absents excusés : Christophe JAS. Pouvoir de C. JAS à J.P. BRET.

Retard annoncé : Eric PESSARELLI. Pouvoir de E. PESSARELLI à D. CARRON.

Absent : Pascal MAILLEY.

Mme Brigitte MATHIAS est désignée secrétaire de séance.

-----

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière séance.

### **CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES - C.F.E.**

Mr BRET décide d'évoquer en début de séance ce point non inscrit à l'ordre du jour, car la réception des avis d'imposition relatif à la CFE (contribution foncière des entreprises) - qui remplace la taxe professionnelle - a suscité de nombreuses réactions et la présence de plusieurs contribuables à la séance du conseil municipal.

La réforme de 2011 a remplacé la T.P. (Taxe Professionnelle) par deux nouvelles taxes : la CFE (contribution foncière des entreprises) et la CVAE (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises). Cette réforme avait pour but d'alléger le coût de la TP notamment pour les industries qui possédaient beaucoup de machines. (L'entreprise Matussière représentait à elle seule 9.5 % du montant de TP perçu par le Pays Voironnais), et a profité à beaucoup de monde, notamment aux professions libérales. Au global, le montant de taxes perçues par le Pays Voironnais est passé de 6.2 M€ à 1.7 M€, pour les contribuables concernés par les nouvelles dispositions.

Le montant de la CFE en 2011, pour ceux qui avaient soit un foncier non taxable, soit une base foncière inférieure à 1173, était calculé sur ce montant de base auquel s'appliquait le taux du pays Voironnais :  $1173 \times 26.09 \%$ , soit environ 300 €.

Une nouvelle loi a permis pour les entreprises d'un chiffre d'affaire supérieur à 100 000€, de fixer la base entre 600 et 6 000, soit un montant d'imposition de 1565 €. Le Pays Voironnais a décidé l'application de cette nouvelle loi pour 2012 avec la base maximum de 6000.

Dès lors, de nombreux petits commerçants et artisans ont été concernés par cette mesure, et l'augmentation de 300 à 1565 € a provoqué de très vives réactions.

Le Pays Voironnais constate aujourd'hui ce problème qui n'a pas été anticipé car aucune analyse ni simulation n'a été faite sur les conséquences de l'application de cette nouvelle loi.

Arrivée Pascal MAILLEY

Il est impératif de faire évoluer la loi en modifiant les règles. Des simulations précises devront être réalisées pour déterminer les critères à appliquer : peut-être remplacer le chiffre d'affaire par le bénéfice de l'entreprise. Le Pays Voironnais s'est engagé à revoir le montant des contributions pour 2013. Si la loi n'a pas évolué d'ici là, il reviendra aux règles décidées en 2011.

Concernant le règlement des impositions 2012, plusieurs réunions sont prévues avec les chambres consulaires, la trésorerie départementale... Des instructions seront données ultérieurement sur les décisions prises à l'issue de ces réunions.

### **BILAN CANTINE ET GARDERIE.**

D. Tirman remet à chaque conseiller un document détaillant le bilan des services de cantine et garderie pour l'année scolaire 2011/2012, ainsi que le comparatif avec les 5 années précédentes.

Cantine : Une moyenne de fréquentation de 46.67 est constatée sur l'année scolaire, soit une progression importante du nombre d'enfants à la cantine. Le prix de revient d'un repas (hors frais relatifs aux locaux) s'élève à 5.95 € pour un prix de vente aux familles de 4.64 €. Le déficit du service sur l'année représente 8530 €.

Garderie : Une moyenne de 13.34 enfants fréquente la garderie du soir, et une moyenne de 11.34 enfants fréquente celle du matin. Cette hausse de fréquentation permet un excédent global de 1952 € sur l'année (hors frais relatifs aux locaux) et permet de maintenir les tarifs actuels.

### **CONSEIL D'ECOLE.**

M. Chalandré rend compte du dernier conseil d'école et des sujets évoqués :

- le sou des écoles remercie la commune pour le reversement de la subvention départementale relative aux sorties scolaires.

- P. Couturier remercie la commune suite à l'acquisition d'un nouveau bureau pour sa classe. Une demande est faite pour une armoire dans la classe de M.N. Gaillard, et pour 8 lits supplémentaires pour la sieste des petits.

- 50 enfants des CM2.CM1.CE2 devraient faire le voyage à Paris du 2 au 5 Avril. Le voyage sera financé par une subvention de la commune de 2250 €, une participation du sou des écoles de 5000 €, et une participation des familles pour 100 € par enfant. Le Conseil confirme la participation de la commune et ne souhaite pas l'augmenter.

- Les parents ont évoqué le passage piéton sur la place à sécuriser. Un stop devrait être installé prochainement. Ils ont également évoqué le besoin de repeindre les lettres du mot école sur la chaussée, et le problème d'indiscipline des parents pour l'utilisation du parking de l'école. Il est précisé qu'il existe d'autres parkings à proximité et la Commune étudiera la possibilité de créer un passage piéton sur la butte pour faciliter la traversée des parents.

Arrivée Eric PESSARELLI.

- Les parents ont également évoqué plusieurs points relatifs à la cantine : rencontre avec le personnel, inscription informatisée, prix du ticket... La directrice leur a alors signifié que les questions sur la cantine devaient être réglées hors du conseil d'école.

### **CENTRE DE LOISIRS.**

D. Tirman rend compte du déroulement satisfaisant du centre de loisirs qui s'est déroulé dans les locaux de l'Ecole de Charavines au mois de juillet dernier.

Un autre emplacement devra être déterminé pour le centre 2013, les locaux de Charavines n'étant pas satisfaisants pour l'AFR. Ce pourrait être à l'école du Pin, sachant que les locaux de la cantine semblent ne pas être assez grands. Ce pourrait être également à l'école de Montferat. Le site sera déterminé par les élus lors d'une commission du tour du Lac.

Le bilan financier de l'AFR fait apparaître un déficit de 2619 € pour l'exercice 2012, mais également des amortissements importants.

### **PANNEAU D'INFORMATION**

C. Pérot informe le conseil de la proposition d'installation d'un panneau d'information lumineux (tel qu'à Charavines). Le coût de ce matériel s'élève entre 9000 et 15000 € selon le format, et la maintenance est estimée à 400 € par an. Le matériel peut également être loué pour une période d'essai par exemple.

Les adjoints ne sont pas majoritairement favorables à ce projet, et C. Pérot demande l'avis du conseil Municipal. Sont évoqués l'intérêt de ces panneaux pour la diffusion de l'information, l'aspect urbain de ce type de matériel, le coût jugé trop élevé pour l'usage escompté. Le Conseil se prononce finalement contre ce projet.

### **REUNION PUBLIQUE.**

Mr le Maire rappelle la réunion publique avec la population programmée le 30 novembre. Il invite les élus à réfléchir aux thèmes qu'ils souhaitent aborder notamment pour relancer la discussion lorsque le public n'interviendra pas.

Mr le Maire précise que l'éditorial du bulletin traitera de la fiscalité, et ne doute pas que ce sujet sera évoqué lors de la réunion.

## **CONTENTIEUX PLURALIS.**

Mr le Maire informe le Conseil que la proposition d'acquisition amiable du terrain Pluralis au prix de 200 000 € a été transmise par l'intermédiaire de notre avocat. Il a été répondu que Pluralis acceptait la négociation à 200 000 €, en considérant qu'il s'agirait d'une indemnité, et que soit Pluralis restait propriétaire du terrain, soit la commune l'achetait à sa valeur réelle, en plus des 200 000 €. Mr le Maire en conclut qu'une solution amiable semble très compromise.

Concernant l'appel du jugement du Tribunal Administratif, un mémoire en réponse a été rédigé en collaboration avec Me Mouronville.

## **QUESTIONS DIVERSES.**

➤ Magasin Henny : C. Pérot rappelle au Conseil le cambriolage du magasin Henny. Les cambrioleurs ont pénétré dans le magasin par la porte de côté. Mr et Mme Offredi envisagent de financer le murage de cette porte et demande l'accord du Conseil. Le Conseil Municipal accepte et décide de diminuer un peu la haie entourant le transfo devant l'Agora.

➤ Prochain CM : Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 12 Décembre (au lieu du jeudi 13).

➤ Réunions Conseil Municipal 2013 : Elles auront lieu les jeudis 24 janvier – 28 février – 28 mars – 25 avril – 30 mai – 11 Juillet.

➤ D.P.U. : Le Conseil ne préempte pas sur les ventes suivantes :

. Propriété bâtie BORDIER – 5 allée de Champ Vérida – C 392.360.393 – 113 000 €

. Propriété bâtie CAPELLI – 8 allée de la Source – D 885.786 – 211 000 €

. Propriété bâtie COHEN – 157 chemin Champ Mallet – C 17.21 – 170 000 €.

➤ Prochain rendez-vous :

. Vendredi 14 décembre à 18h30 : Réception nouveaux habitants.

. Mercredi 19 Décembre à 19h00 : Réception fin d'année avec le personnel.

. Dimanche 20 Janvier 2013 : Cérémonie des vœux du Maire.

➤ Panneaux : La pose du panneau STOP sur la place se fera dès réception de l'arrêté de la Sous-Préfecture. Les utilisateurs du Dojo demandent qu'un panneau indicateur soit installé pour les visiteurs lors des manifestations sportives.

-----  
La séance est levée à 22h30  
-----